

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°02/2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le **26 janvier**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéry, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, MM. Daniel **POIRIE**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Eugénie **GRAND** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), M. Philippe **DANGELY** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), M. Philippe **MANTERO**, Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Mme Pauline **BON** a été élue Secrétaire de séance.

**Objet : DOTATION EQUIPEMENT TERRITOIRES RURAUX 2023 –
CREATION GROUPE SCOLAIRE RUE DU TRAVAIL.**

Exposé du Maire

Notre agglomération connaît ces dernières années une forte attractivité du fait de sa proximité avec des infrastructures nationales lui assurant une bonne desserte (autoroute A42 reliant Lyon à Genève, autoroute A43 reliant Lyon à Grenoble et aéroport de Lyon Saint-Exupéry), ainsi que sa centralité par rapport à des bassins d'emplois majeurs (Saint-Quentin-Fallavier, Plaine de l'Ain, Est Lyonnais).

Par ailleurs, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a fixé un objectif de requalification de notre secteur en "agglomération résidentielle de qualité".

L'ensemble de ces évolutions structurelles, allié à un environnement naturel préservé incite fortement de nouvelles familles à venir s'installer sur la commune, réduisant en cela les capacités d'accueil des enfants dans les établissements scolaires.

Ce constat nous conduit à lancer un projet de construction d'un nouveau groupe scolaire.

L'actuel établissement comprend à ce jour 24 classes accueillant 434 élèves et les deux maternelles un total de 14 classes pour 254 élèves accueillis.

Après réflexion, nous nous orientons vers la construction d'un nouvel établissement scolaire sur la rue du Travail permettant d'accueillir 10 classes maternelles et 10 classes élémentaires. Dans le même temps, un service de restauration scolaire et des salles diverses pour les enseignants et les enfants seront également prévues.

Ce projet pourra s'appuyer sur une conception classique, mais aussi sur une structure de type modulaire avec, dans les deux cas, un label environnemental agréé.

Le coût des travaux est estimé à 3.608.000 € hors taxes, étant précisé que les travaux de VRD, les prestations intellectuelles (SPS, bureau de contrôle) et les équipements internes aux salles (informatique, mobilier) ne sont pas compris dans ce montant.

Le plan de financement comprendra une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 et de la DSIL 2023. La Région Auvergne Rhône Alpes a également été sollicitée au titre du Contrat Région Ville 2022-2026.

Nous vous proposons de valider ce projet ainsi que son plan de financement et autoriser le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 (axe n° 2 – Scolaire Socio-culturel et Sportif).

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Approuve le projet de réalisation d'un groupe scolaire primaire rue du Travail tel que présenté dans l'exposé précédent.

☞ Arrête les modalités de financement comme suit :

Dépenses (hors taxes)	
Travaux	3.608.000 €
Total dépenses	3.608.000 €
Recettes	
Etat DETR (20 %)	721.600 €
Etat DSIL (20 %)	721.600 €
Région (20 %)	721.600 €
Total co-financeurs (60 %)	2.164.800 €
Autofinancement (40 %)	1.443.200 €
Total recettes	3.608.000 €

☞ Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 (axe n° 2 – Scolaire Socio-culturel et Sportif).

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 30 janvier 2023
Le Maire,

